



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 24 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre juin, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juin 2025 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Elisabeth PLESSE, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

Procurations : Marie-Paule DUBREUIL à Karine KREMER ; Jacques BARDIOT à Françoise TULARS ; Alexandre SOUDRY à Pierre-Marie DELANOY ; Jérôme JOMIER à Paula CHAUSSENOT.

Absents excusés : Jérôme MERLIN.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Françoise TULARS.

• **Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 15 mai 2025 :**

Le Procès-Verbal du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

• **Mise en place d'une convention pour le prêt de matériel communal avec associations de Meaulne-Vitray :**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de mettre en place une convention avec les associations de la commune pour le prêt de matériels, de locaux et de terrains. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de cette convention.

• **Création d'un contrat à durée déterminé :**

Monsieur le Maire précise aux élus la création possible à compter du 1^{er} juillet 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h, annualisés et modulables selon les besoins. Le Conseil municipal approuve ce recrutement à l'unanimité.

- **Réduction du préavis pour le logement au-dessus de l'école maternelle :**

Monsieur le Maire précise aux élus que le locataire de l'appartement au-dessus de l'école maternelle, au 12 rue de la Mairie, souhaite quitter le logement au 31 août 2025. Le délai de trois mois de préavis n'étant pas respecté car le courrier a été envoyé le 04 juin 2025, il est nécessaire de réduire ce préavis permettant au locataire de quitter le logement à la date souhaitée. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la réduction de ce préavis.

- **Recensement de la population 2026 : nomination d'un coordonnateur et de son suppléant :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population de Meaulne-Vitray se tiendra début 2026 et qu'il y a lieu de nommer pour superviser ce dernier, un coordonnateur et un suppléant. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme LEDARD Aurélie comme coordonnateur et Françoise TULARS comme suppléant.

- **Modalités de location des salles polyvalentes de Meaulne et de Vitray :**

Monsieur le Maire présente la nécessité de modifier les conditions de paiement pour la location des deux salles polyvalentes de la commune. Les administrés locataires recevront désormais un avis de sommes à payer correspondant au montant de la location de la Trésorerie, la remise du chèque ne sera plus possible lors de l'état des lieux entrant avec la remise des clés. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification des conditions de paiement pour les deux salles polyvalentes de la commune dans les conventions.

- **Approvisionnement broyat saison 2025/2026 :**

Monsieur le Maire présente trois devis reçus afin de préparer la campagne de chauffe 2025/2026. Le Conseil, à l'unanimité, choisit l'entreprise Chignac comme fournisseur de broyat pour la saison de chauffe 2025/2026.

- **Tarif du kWh produit par la chaufferie bois campagne 2025/2026 :**

Après examen du déroulement de la campagne 2024/2025, Considérant les difficultés pour le budget chaufferie d'atteindre l'équilibre, considérant l'augmentation du prix de la matière première, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 0.130 € HT le prix du kWh à facturer à chaque utilisateur, d'après le relevé de sa consommation sur compteur individuel.

- **Projet Evoléo installation de 8 logements seniors : participation de la commune :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a sollicité la société Evoléo pour réaliser une étude capacitaire dans l'optique de réaliser une opération de création de 8 logements. Dans la continuité de la labellisation de la commune « Ville Amie des Aînés », ces derniers seront adaptés et à destination des seniors. La parcelle concernée par ce projet, la AN171, sera préalablement bornée avant la vente du terrain à l'euro symbolique à Evoléo afin de retirer le bâtiment communal accueillant les sanitaires publics et l'agence immobilière ainsi que le panneau d'affichage lumineux du Département. Compte tenu de l'opportunité que ce projet représente pour la collectivité, Monsieur le Maire propose également de verser une subvention à hauteur de 20 000 € par logement, soit 160 000 € pour la totalité du projet. Le Conseil, à 12 voix pour et 1 voix contre, approuve cette participation communale.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame TULARS précise que cette année, le devis pour le feu d'artifice s'élève à 5250 €, soit une augmentation de 5% comparé à l'année dernière. Le Conseil approuve ce devis de 5250€.
- Madame TULARS présente le détail du menu du repas des aînés qui aura lieu le samedi 26 juillet au parc de Vitray.
- Madame TOURET présente la demande d'un directeur de camp de scouts pour s'installer dans le parc de Vitray pour la nuit du 6 au 7 août. Le groupe se compose d'environ 25 jeunes de 15 à 17 ans, et 9 accompagnateurs adultes. Le groupe propose de réaliser des services pour la collectivité lors de leur journée de présence.
- Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de droit de chasse sur les parcelles boisées cadastrées 318D168/169/170 sur la commune déléguée de Vitray, lieu-dit Les Terres Rouges. Après discussion, le Conseil décide de ne pas accorder ce droit de chasse, les parcelles concernées étant été acquises par la commune dans le but d'en faire un espace naturel préservé.
- Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition d'abonnement au journal L'Echo du Berry. La commune étant déjà abonnée au journal La Montagne, cette proposition n'a pas été retenue.
- Monsieur le Maire fait lecture de l'invitation de l'Amicale des Gardes Particuliers Généralistes de l'Allier (section CNGPPE03) de la diffusion d'un diaporama intitulé « La Garderie Particulière Privée » qui se déroulera en octobre 2025.
- Suite à la discussion lors du dernier conseil concernant les transports scolaires qui deviennent payants pour les collégiens et les lycéens à la prochaine rentrée scolaire, Monsieur JOMIER s'est renseigné auprès des services des transports de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il est possible à la commune de prendre en charge en totalité ou en partie ce coût avec un remboursement auprès de familles, la Région ne fait pas de convention avec les communes. Le Conseil réfléchit aux différentes possibilités de prise en charge.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciements du centre hospitalier de Montluçon Nérès-les-Bains concernant la subvention accordée par la commune pour l'acquisition du TEP Scan.

Prochain Conseil municipal le jeudi 11 septembre 2025 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

Françoise TULARS

